

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 17  
Nombre de présents : 09  
Nombre de votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre le 13 mars à 18h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.  
Date de la convocation : 08 mars 2024

**PRÉSENTS :** MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, MARGOUT Gérard, . MARAIS Sébastien, Mme BAZIL Marine. CHAUVEAU Caroline.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme FARRUGIA Martine donne pouvoir à M. COQUELIN André  
Mme BRIANCEAU Aline donne pouvoir à M. GIVRAN Sébastien  
Mme JARRY Alice donne pouvoir à Mme CHAUVEAU Caroline  
M. THURNE Dominique donne pouvoir à M. MARAIS Sébastien  
M. LOR Jean-Michel  
Mme MARECHAL Laëtitia  
M. CHAIGNEPAIN Frédéric

**ABSENT :**  
M. RIMBAULT Maxime  
  
M. MARGOUT Gérard a été élu secrétaire de la séance.

### OBJET : Convention de campagne de stérilisation de chats errants

Vu l'article L22212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article L211-23 et 27 du code rural et de la pêche maritime,  
Vu l'article 99-6 règlement sanitaire départemental.

Il est proposé de conclure une convention entre la commune et l'association Côte et Félines gestion durable de la population féline dont l'objet est la gestion durable de la population féline par des opérations de stérilisation et d'identification des chats errants sur la commune.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :**

- Approuve la convention entre la commune et l'association Côte et Félines ci-jointe.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
André COQUELIN

  
Mairie de l'Aiguillon sur Vie  
Date de signature : 15/03/2024  
Qualité : Maire de l'Aiguillon sur Vie

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la télétransmission  
En Sous-Préfecture le 18 MARS 2024  
Publié et/ou notifié le